

## **RETRAIT du logiciel « ARPEGE » !**

L'Union départementale Cgt-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique condamne avec force la situation inadmissible qui, depuis la mise en œuvre d'un nouveau logiciel « Arpège » mi-septembre 2024 prive des milliers d'assurés des indemnités journalières qui leur sont dues.

C'est pourtant l'essence même de la Sécurité Sociale instituée par l'ordonnance du 4 octobre 1945 pour « *garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de déduire ou de supprimer leur capacité de gain* » (article 1<sup>er</sup>).

Malgré l'intervention des administrateurs notamment de Force Ouvrière, malgré les protestations des assurés, la création d'un collectif de 1 500 personnes, la situation perdure. Le directeur de la CPAM de Loire-Atlantique reconnaît dans une note du 7 mars 2025 qu'elle occasionne 800 communications téléphoniques et 70 visites d'accueil quotidiennes par des assurés lésés, les obligeant à faire des emprunts ou à vendre leurs biens ! Il s'agit d'assurés dont certains sont gravement malades. C'est intolérable !

La Caisse Nationale a certes suspendu le déploiement du logiciel au plan national mais ne l'a pas abandonné. Même si 220 agents ont été mobilisés en soutien afin de résoudre les dossiers des assurés en arrêts maladie ou maternité la situation en Loire-Atlantique et en Vendée est toujours extrêmement chaotique et ne s'améliore pas. Pourtant le régime social des indépendants avait mis en œuvre ce logiciel auparavant et l'avait abandonné au vu des problèmes rencontrés.

L'Union départementale Cgt-FORCE OUVRIERE de Loire Atlantique trouve cette situation inadmissible tant pour les assurés sociaux que pour les personnels des caisses, et exige l'abandon de ce logiciel et le retour au traitement antérieur, celui qui fonctionne aujourd'hui dans toutes les autres caisses primaires de France.

Nantes le 11 mars 2025